

Amiante sous-section 4 - Encadrement mixte ou cumul de fonctions / INITIAL

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits. - Identifier les principes de réduction de production et d'émission de poussière d'amiante. Sur la base de l'évaluation des risques, établir, faire appliquer ou appliquer un mode opératoire s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.- Appliquer et faire appliquer les procédures opératoires pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier lors d'intervention en présence de matériaux contenant de l'amiante.
- Appréhender la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Appréhender les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Personnels ayant fonction d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur, intervenant sur matériaux et équipements contenant de l'amiante. Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Prérequis des participants :

- Aptitude médicale
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire.
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans l'amiante.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 35 heures, soit 5 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- - Méthodes pédagogiques : Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)

CONTENU DE LA FORMATION

Contenu de la formation

- L'amiante Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Les exigences de la réglementation Interdiction de l'amiante
- L'amiante et les maladies professionnelles : modalités de réparation
- Les exigences de la réglementation
- Notions de responsabilités pénale et civile appliquées au risque amiante
- Obligations des propriétaires (Code de la Santé Publique)
- Obligations des employeurs (Code du travail)
- Obligation des détenteurs de déchets amiantés (Code de l'Environnement).
- Amiante et analyse des risques
- Principe de l'analyse de risque / identification des risques : recherche documentaire (DTA ; rapport de repérage)
- Évaluation du risque amiante : appropriation d'une grille d'analyse et plan d'action de prévention.
- Les procédures et méthodes d'intervention
- Procédures pour la protection des tiers et de l'environnement
- Méthodes pour limiter la production et l'émission de fibres d'amiante dans l'air (confinement abattage de poussière)
- Protection individuelle des opérateurs : présentation des matériels et modalités d'utilisation
- Procédures de décontamination du personnel
- Procédures de gestion des déchets.
- Procédures avant interventions sur matériaux contenant de l'amiante
- Rédaction de la notice de poste
- Élaboration validation et transmission du mode opératoire
- Le mode opératoire et les autres documents de la prévention des risques : (DU, PPSPS, Plan de prévention).
- Procédures à réaliser pendant l'intervention
- Modalités de suivi des interventions Gestion des situations d'urgence.
- Procédures à réaliser après intervention
- Gestion administrative et technique des déchets Suivi de l'exposition des opérateurs : obligations et modalités pratiques.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- Être capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux

Informations complémentaires : Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel contact@pacsecurite.fr.